

sures en vue d'acquitter les engagements du pays à l'endroit de ceux qui ont combattu pendant la Grande guerre.

Le problème du chômage continue de recevoir l'attention soucieuse de mes ministres. Grâce aux pouvoirs que le Parlement leur a conférés à sa dernière session, ils ont pu perfectionner, de concert avec les provinces et les municipalités, un programme de secours directs qui sera appliqué, pendant l'automne et l'hiver, selon que les circonstances l'exigeront. On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Il nous fait plaisir à tous d'observer que dans ces vastes régions de l'Ouest où, pendant plusieurs années consécutives, la faillite de la récolte a engendré beaucoup de misère, les abondantes moissons de cette année laissent prévoir une grande amélioration et permettent de réduire les secours accordés jusqu'ici.

Conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, vous serez appelés à examiner un projet de loi visant à une nouvelle répartition des sièges des Provinces à la Chambre des communes.

D'autres mesures que mes ministres jugent être d'intérêt public seront aussi soumises à votre examen.

Vous serez appelés à prolonger d'un an les chartes des banques du Canada afin que le Parlement puisse, avant d'entreprendre la révision décennale de la Loi des banques, connaître les résultats de la Conférence économique et financière mondiale qui sera prochainement appelée à étudier les problèmes financiers, économiques et monétaires.

Lorsque vous aurez examiné les questions qui sollicitent votre attention immédiate, on se propose d'ajourner le Parlement jusqu'au commencement de l'année prochaine pour aborder alors le programme ordinaire de la session.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront déposés quand le Parlement se réunira de nouveau. Ces prévisions budgétaires feront voir que mes ministres continuent d'appliquer un régime d'économie compatible avec la saine administration de l'Etat, jusqu'à ce que des conditions économiques plus favorables aient accru sensiblement les revenus courants du pays.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Bien que la situation économique continue de peser lourdement sur toutes les classes du peuple, on peut voir enfin, à certains signes précis, que la période aiguë de la crise est à son déclin. Je me réjouis de constater que la sagesse de votre ferme politique d'économie et de progrès, qui a allégé les souffrances des Canadiens et maintenu la position financière enviable de notre pays, est encore plus manifeste aux approches de la prospérité renaissante. La force de notre armature financière, nos richesses agricoles et la solidité de nos industries nous ont permis de tirer rapidement profit de l'amélioration des conditions. La ratification des Accords commerciaux de l'Empire et votre approbation du projet d'économies et de réformes à

[M. l'Orateur.]

réaliser dans le transport ferroviaire sont des facteurs qui affermiront davantage la situation avantageuse du Canada parmi les nations.

L'unité, le courage et l'initiative du peuple canadien, sans quoi vos labeurs eussent été vains, constitueront désormais la base sur laquelle, grâce à la coopération et à la confiance, nous édifierons un Canada plus grand que jamais. J'implore la divine providence de vous diriger dans votre noble tâche.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose :

Que le discours de S. Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération lundi prochain.

La motion est adoptée.

LES COMITES SPECIAUX PERMANENTS

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose :

Qu'un comité soit nommé pour préparer et faire rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres qui devront composer les comités permanents de la Chambre, conformément à l'article 63, ledit comité devant se composer de MM. Rhodes, Dupré, Simpson (Algoa-Ouest), Stewart (Edmonton-Ouest) et Casgrain.

La motion est adoptée.

LE COMITE DE REGIE INTERNE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) présente le message suivant de S. Excellence le Gouverneur général :

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie certifiée d'une minute du Conseil approuvée nommant l'honorable E. N. Rhodes, ministre des Finances; l'honorable D. M. Sutherland, ministre de la Défense nationale; l'honorable T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires des Indiens, et l'honorable M. Dupré, solliciteur général, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada de 1927, intitulé "Loi concernant la Chambre des communes".

DEPOT D'UN RAPPORT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de déposer devant la Chambre le rapport des bibliothécaires du Parlement.

SERGEANT D'ARMES SUPPLEANT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le sergent d'armes, avec mon assentiment, a nommé le lieutenant J. L. Williams, pour lui servir de suppléant durant la présente session du Parlement.

Sur la proposition de M. Bennett, la séance est levée à quatre heures et dix minutes.